

Ministère de l'Éducation Nationale, de  
La Recherche, de la Culture et des Arts  
Chargé de la Jeunesse et des Sports



وزارة التربية الوطنية والبحث الثقافي والفنون  
المكلف بالشباب والرياضة



ARRETE N°15-058/MENRCAJS/CAB  
Portant nomination de Monsieur Said  
Houssen SAID ABDOU NOUR, en  
qualité de Doyen de l'Inspection Générale  
de l'Éducation Nationale.

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 ;
  - Vu la Loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre, promulguée par le décret N°09-066/PR du 23 mai 2009 ;
  - Vu le Décret n°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores,
  - Vu le Décret N° 08-020/PR du 04 mars 2008, portant organisation et missions du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
  - Vu le décret N°12-011/PR du 13 janvier 2012, modifiant et abrogeant certaines dispositions des décrets N°93- 044/PR du 10 mars 1993, portant création des Circonscriptions d'Inspection Pédagogiques Régionales (CIPR) pour les Enseignements Préscolaires et Élémentaires
  - Vu l'Arrêté N°14-034/MENRCAS/CAB du 04 novembre 2014, portant réorganisation des Circonscriptions d'Inspections Pédagogiques Régionales (CIPR) ;
  - Vu le décret n°15-054/PR du 27 avril 2015, relatif au Gouvernement de l'union des Comores ;
- Sur proposition de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale.

ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Said Houssen SAID ABDOU NOUR, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, matricule N° 20 758 X, est nommé Doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN) pour une durée de trois (3) ans.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale et l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

Attoimani Ali

